



PLATEFORME

1. Suite à un vol d'un ordinateur portable dans un bureau, vous demandez aux personnels avenants 2 et 3 de ramener le leur à la maison.

Serait-ce un moyen détourné pour qu'ils travaillent à leur domicile ?

Avez-vous pris le soin de contracter des assurances en cas de perte ou de vol (dans le véhicule ou à la maison) ? Qui sera considéré comme responsable en cas de perte ou de vol ?

Direction : C'est en cas de risque pandémique que des ordinateurs portables ont été attribués à certains salariés. En cas de perte ou de vol, ils doivent déposer une plainte (police, gendarmerie) et l'assurance Rhodia fera le nécessaire.

CFDT : La réponse est sans ambiguïté.

Les ordinateurs portables étaient prévus pour le risque de pandémie H1N1.

L'OMS ayant déclaré ce risque écarté, les salariés peuvent donc désormais les laisser au travail.

2. Vous proposez aux cadres des téléphones portables type «Blackberry», que se passerait-il s'ils refusaient ?

Seront-ils obligés de consulter leur messagerie ou de répondre au téléphone après leur journée de travail ?

À partir de quelle heure doivent-ils l'éteindre ?

Direction : Il n'y a pas de règle édictée.

Son usage étant professionnel, il n'y a pas d'obligation à utiliser son téléphone après sa journée de travail.

CFDT : Notre conseil. Si vous disposez d'un smartphone vous permettant de recevoir en permanence vos courriels ne vous laissez pas happer par des fausses obligations.

Déconnectez-vous !

Profitez de votre famille après une journée de travail et laissez votre smartphone au bureau.

Vous verrez, cela fera du bien à tout le monde ☺

3. Le numéro d'appel du CIRH (Centre d'Information des Ressources Humaines) devait être gratuit, or nous apprenons que ce numéro est payant depuis ce début d'année, sans que les élus ainsi que les salariés en aient été informés. Nous vous demandons d'appliquer la gratuité à cet appel et ceci pour une durée illimitée.

Direction : Le numéro a toujours été payant.

C'est le prix d'un appel local depuis un poste fixe et une surfacturation depuis un mobile.

CFDT : Avant on ne savait pas qu'il était payant, mais depuis le 1^{er} Janvier 2011 la boîte vocale nous donne le tarif. C'est à se demander, combien ça nous coûtait avant !

P.I USINE

4. Les congés d'été approchant, des renforts seront-ils prévus pour éviter le manque d'effectifs ?

Direction : Un recensement sera fait pour la prise des congés, afin de déterminer les renforts nécessaires pour chaque Unité de Production.

CFDT : Nous savons que les prises de congés d'été sont un calvaire pour éviter le manque d'effectifs, ce qui est sûr c'est que des renforts extérieurs seront nécessaires.

5. Nous demandons que la Direction fasse le nécessaire afin que chaque salarié posté puisse prendre deux cycles de congés (soit 21 jours consécutifs) et qu'il n'y ait pas d'arrêt d'atelier.

Direction : Tout dépendra de la marche des Unités de Productions pour cet été, les effectifs seront vus en fonction.

CFDT : Il ne faudrait pas arrêter la production, par manque d'effectifs ou de compétences, pour permettre aux salariés de bénéficier à minima de deux cycles de repos.

6. L'accord remplaçant tout poste étant signé par la CFDT, où en êtes-vous dans la recherche de volontaires ?

Direction : Pour l'instant nous n'avons qu'une confirmation. Le CHSCT validera d'abord, avant que des avenants au contrat de travail soient signés.

CFDT : N'oublions pas que cet accord a été signé par la CFDT et s'il est respecté il permet de créer deux postes de travail, tout en sécurisant le statut du remplaçant.

7. À l'atelier HMD/Sel, certaines équipes fonctionnent à 6 Rhodia + 1 intérimaire, sachant que certains salariés sont en formation au poste ou à la polyvalence. Pourriez-vous faire le nécessaire pour que l'on soit 7 Rhodia + 1 intérimaire afin de compenser les formations ?

Direction : Nous avons des personnes détachées et des personnes ont été embauchées. Il subsiste des spécificités dans certaines équipes.

CFDT : Beaucoup de salariés détachés et d'autres en formation... Cela devient de plus en plus spécifique. 😊

9. Des formations sur le « Savoir être » sont-elles prévues pour l'année 2011 ?

Direction : Il y a bien des formations sur le « Savoir être » et sur les compétences comportementales. Ces formations s'adressent au management et les items sont : Initiative, Implication, Rigueur et Travail en équipe.

CFDT : Des formations uniquement pour le management ! Mais ne sont-ils pas censés déjà pratiquer le « Savoir être » puisqu'ils sont manager ? Ça sent le ridicule, c'est sûrement un manque de « Savoir faire ».

11. Un salarié a eu un incident avec son véhicule sur le site de Belle-étoile en venant prendre son poste. Avez-vous prévu une indemnisation des dégâts causés par la chaussée déformée ?

Direction : La personne doit contacter son assurance.

CFDT : Rien à redire, le problème est réglé.